

# L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS À BRUXELLES

---

*Un puzzle institutionnel et politique.*

**Catherine XHARDEZ** (aspirante F.R.S.-FNRS) –  
[catherine.xhardez@usaintlouis.be](mailto:catherine.xhardez@usaintlouis.be)

**SciencesPo**



# Article à la base de cette présentation

- *Brussels Studies*, numéro 105, 24 octobre 2016 (20 pages)  
Disponible sur : [www.brusselsstudies.be](http://www.brusselsstudies.be)
- **L'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles : un puzzle institutionnel et politique**
- *Integratie van nieuwkomers in Brussel: een institutionele en politieke puzzel*
- *The integration of new immigrants in Brussels: an institutional and political puzzle*

Autres publications :

<http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/4hjnfqafmn96da96l50vm6dki>

4

# Objectifs de la présentation

**Bruxelles** : ° ampleur de l'enjeu ; ° porte d'entrée migration internationale; ° après l'immigration ?; ° deux (voire trois) institutions compétentes/concurrentes.

**Résultat - *Situation inédite*** : 2 parcours d'intégration différents sur un même territoire.

- **1 \* Didactique** : Mettre un peu d'ordre dans ce « puzzle » institutionnel et politique – « dédale institutionnel ».
- **2 \* Descriptif et comparatif** : Mettre en regard les deux parcours d'intégration/accueil (NL et FR).
- **3 \* Examen des conséquences** : Questionner les conséquences du puzzle pour responsables politiques.
- **4 \* Prospectif** : Pierres d'achoppement / Difficultés.

# 1\* Le dédale de l'architecture institutionnelle bruxelloise

- 1980 < Communautés ; Transfert **1993** : CF → RW → COCOF

**4 entités compétentes** sur le territoire de Bruxelles-Capitale pour l'intégration des immigrés.

Institution
<i>Vlaamse Gemeenschap (VG)</i>
Commission communautaire française (COCOF)
Commission communautaire flamande ( <i>Vlaamse Gemeenschapcommissie - VGC</i> )
Commission communautaire commune ( <i>Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie COCOM/GGC</i> )

Caractère  
obligatoire

## 2\* Parcours flamand et francophone

- Côté flamand : VG < 2003 (2004) : *inburgering* (pas de possibilité de contrainte). Nouveau décret 2013 (2016)
- Côté francophone : COCOF < 2013 (2015) : parcours d'accueil.

### Communauté flamande (VG)

(2004-2016 : *Inburgeringsdecreet*)

*Decr.VI. 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse integratie- en inburgeringsbeleid, BS 26 juni 20132 (Integratie- en Inburgeringsdecreet).*

**Entrée en vigueur** : 29 février 2016

*B.VI.Reg. 29 januari 2016 houdende de uitvoering van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse integratie- en inburgeringsbeleid, BS 7 april 2016.*

*B.VI.Reg. 6 september 2013 betreffende de inwerkingtreding van diverse bepalingen van het decreet van 7 juni 2013 betreffende het Vlaamse integratie- en inburgeringsbeleid, BS 25 oktober 2013.*

Pour un aperçu de l'ensemble de ces textes : <http://inburgering.be/node/10>

### Commission communautaire française (COCOF)

Décret de la Commission Communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, *M.B.*, 18 septembre 2013 ; erratum : *M.B.*, 2 avril 2015 (Décret parcours d'accueil)

**Entrée en vigueur** : 30 mars 2015

Arrêté 2014/1382 du Collège de la Commission communautaire française du 19 mars 2015 relatif à la programmation des bureaux d'accueil pour primo-arrivants et modifiant l'article 29 de l'arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française, *M.B.*, 30 mars 2015.

Arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 5 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, *M.B.*, 19 septembre 2014.

## 2\* Contenus ?

Inburgering	Parcours d'accueil
<p><i>Inburgeringstraject</i> : (volet primaire)</p> <p>1* <b>Orientation sociale</b> (MO) (offre standard : 60h) ;</p> <p>2* <b>Cours de langue néerlandaise</b> (NT2) (objectif : niveau A2 CECR) = 90 à 600 heures (standard : 240 h) ;</p> <p>3* <b>Orientation de carrière</b> (<i>loopbaanoriëntatie</i>) : perspectives pro, éducatives ou sociales ;</p> <p>4* <b>Accompagnement de parcours</b> (<i>trajectbegeleiding</i>) établissement du contrat, renvoi vers ; suivi de la participation.</p> <p>→ Attestation de suivi / <i>Inburgeringsattest</i></p> <p><i>Offre complémentaire</i> : (volet secondaire)</p>	<p><i>Volet primaire</i> – Phase de diagnostic</p> <p>1* <b>Bilan social</b> (diagnostic)</p> <p>2* <b>Bilan linguistique en langue française</b> (objectif : A2 CECR)</p> <p>3* <b>Droits et devoirs</b> (10 heures)</p> <p>→ Attestation</p> <p><i>Volet secondaire</i> (convention d'accueil)</p> <p>1* <b>accompagnement administratif</b></p> <p>2* <b>formation linguistique</b> pour atteindre niveau A2 (240 à 1140 heures)</p> <p>3* <b>formation à la citoyenneté</b> (min. 50 heures)</p> <p>4* <b>orientation d'insertion socio-professionnelle</b></p> <p>→ Attestation de suivi</p>

## 2\* Opérateurs

### *Inburgering*

**BON** – *Het Brusselse Onthaalbureau voor anderstalige Nieuwkomers*  
 < 1<sup>er</sup> avril **2004**, sous la forme juridique d'une asbl (vzw). A l'époque, trois bureaux d'accueil bruxellois, issus du milieu associatif, ont été fusionnés : *Tracé*, *Compas* en *Oniko*.

< 1<sup>er</sup> janvier **2015** : absorption (~~statut exception~~) au sein de l'EVA (*Extern Verzelfstandigd Agentschap Integratie & Inburgering*), organisme parapublique (+- étatisation). Nouvelle dénomination: ***Inburgering Brussel***.

*VGC : régisseur – marge de manœuvre ?*

### Parcours d'accueil

**BAPA** – Bureau d'Accueil pour les Primo-Arrivants  
 Max. 6 sur le territoire bruxellois.

Forme juridique prévue : asbl  
 (~~structure centralisée~~)

< avril 2016 : VIA (Schaerbeek & Molenbeek)

< septembre 2016 : BAPA Bruxelles (Bruxelles-Ville)

*Hétérogénéité < Diversité des opérateurs associatifs ? Cf.*

Déclarations : Coordination - Tronc commun

## 2\* Public-cibles et offres

<i>Inburgering</i>	Parcours d'accueil
<p><b>Groupe-cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° les personnes venant d'autres pays que la Belgique et autorisées à séjourner pour une longue durée en Belgique ;</li> <li>° les Belges nés à l'étranger et dont au moins un des parents est également né à l'étranger.</li> </ul> <p><i>Art. 26 et 27 Integratie- en Inburgeringsdecreet.</i></p> <p><b>Offre disponible :</b> 3.000 places (annonce d'ouverture de 2.400 places supplémentaires)</p>	<p><b>Groupe-cible :</b> les primo-arrivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>° personnes de nationalité étrangère de plus de 18 ans séjournant légalement en Belgique depuis moins de 3 ans et disposant d'un titre de séjour de plus de 3 mois</li> </ul> <p><i>Art. 2 Décret parcours d'accueil.</i></p> <p><b>Offre disponible :</b> 4.000 (lorsque les deux BAPA auront ouvert leurs portes et seront en capacité maximale de fonctionnement).</p>



## 2\* Moyens budgétaires

<i>Inburgering</i>	Parcours d'accueil
<p><b>BON 2014</b> : 4.706.251 euros  <b><i>Inburgering Brussel 2015</i></b> : 6.418.604 euros (partie de l'enveloppe budgétaire globale flamande).</p> <p>17 % des tous les parcours flamands sont réalisés à Bruxelles.</p> <p><b>2014</b> : 11,18 % des moyens de l'enveloppe flamande globale pour les matières <i>integratie en inburgering</i> ont été consacrés à Bruxelles.</p> <p><b>2015</b> : 13,10 %.</p> <p><b>2016</b> : 14,40 % (prévision). Budget global : 73.936.000 euros.</p>	<p>2 BAPA en <b>2016</b> : 3 millions d'euros pour le financement des bureaux d'accueil            + 2,1 millions d'euros pour financer les opérateurs FLE            = 5,1 millions en engagement en 2016 pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, à savoir 1,5 millions de plus qu'en 2015.</p> <p>Le budget (d'engagement) de la COCOF en cohésion sociale en 2016 s'élève à 19.272.000 euros (contre 17.070.000 en 2015).</p>

# 3\* Les conséquences du puzzle institutionnel bruxellois

- **Coopération ? Asymétrie** des institutions et **multiplication** des responsables politiques + **Systeme fédé**

EVA

Liesbeth HOMANS (N-VA)  
Vlaamse Gemeenschap  
(VG)



Rudi VERVOORT (PS)  
Commission communautaire  
française (COCOF)



Pascal SMET (sp.a)



&

Céline FREMAULT (cdH)



Commission communautaire  
commune (COCOM)

Gemeenschappelijke  
Gemeenschapscommissie  
(GGC)

RW

Fédéral

## 4\* Les difficultés / questions à résoudre

- **Caractère obligatoire** : Volonté des entités fédérées. **BXL** : Ordonnance COCOM (& accord de coopération) ? ° Offre ; ° Clé de répartition budgétaire, ° harmonisation du contenu (plus petit dénominateur commun ?), ° définition groupe-cible ; ° système de contrôle et de sanctions. + **type obligation** : moyens vs. résultats. VL.

**Cour Constitutionnelle** : arrêt 24/2015 du 5 mars 2015; **CJUE** : AFFAIRE C-579/13 du 15 juin 2015.

Cf. « Volonté d'apprendre le néerlandais et suivi du parcours d'intégration », *Administration publique*, 2015/3, pp. 436-446.

- **Mobilité intra-fédérale** ? Obligatoire - Reconnaissance des parcours par les entités fédérées. **Flandre** : < Bruxelles / Wallonie, 5 ans. (29/2/2016 et 31/8/2016 : 870 personnes / 18%; *Vraag 704 – 5 septembre 2016*). Quid autres parcours ? Collaboration des entités ?

## 4\* Les difficultés / questions à résoudre

- **Lien des parcours d'intégration/accueil à d'autres législations ?** Flandre : *Wooncode, OCMW* ; Fédéral : **Nationalité**. (1984... 2000... 2012)

Formule courte de déclaration de nationalité : Peut faire une déclaration de nationalité l'étranger qui a 18 ans et qui réside légalement en Belgique depuis 5 ans, s'il apporte la preuve : 1° connaissance d'une des 3 langues nationales (A2), 2° son intégration sociale; 3° sa participation économique (conditions *cumulatives*). → Nouvel art. 12bis, §1, 2°, d) : Comment prouve-t-on son intégration sociale ? 4 solutions : diplôme ou certificat, formation professionnelle, **le cours d'intégration** ou le travail depuis 5 ans. → Avoir suivi « **un cours d'intégration** prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale au moment où il entame son cours d'intégration »

- **Reconnaitances des attestations** : < nationalité. COCOF ? RW ? Seulement dans le cadre du parcours d'intégration ?
- Et après... séjour ? *Nieuwkomersverklaring*.

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

---

SciencesPo

